

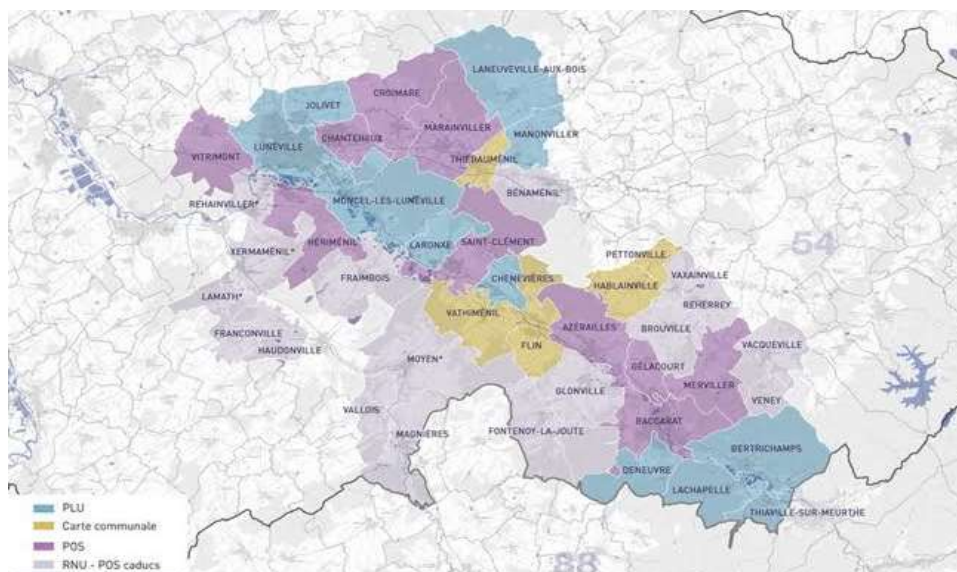
Département de Meurthe-et-Moselle (54)

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de *Lunéville à Baccarat*

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

AU RAPPORT D'ENQUETE DU 18 MARS 2020

- ❑ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H).
- ❑ Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sur les communes de : *Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Chenevières, Flin, Moyen et Vitrimont.*
- ❑ Abrogation des cartes communales de : *Flin, Hablainville, Pettonville, Thiébauménil et Vathiménil.*



Ordonnances N° E190000128/54 du 13/11/2019 et modificative du 03/12/2019
de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

Durée de l'enquête : 32 jours, du 22 Janvier au 22 Février 2020

La commission d'enquête :

- M. Paul BESSEYRIAS, Président,
- M. Jacques BORDAT, Mme Natacha COLLIN, M. Jean Patrick ERARD et Mme Suzanne GERARD, membres.

Comme suite au courrier du 24 Mars 2020 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif, relatif au rapport d'enquête publique unique remis le mercredi 18 Mars dernier concernant :

- ✚ le plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,
- ✚ l'abrogation des cartes communales de Flin, Hablainville, Pettonville, Thiébauménil et Vathiménil et
- ✚ les projets des périmètres délimités des abords des monuments historiques des communes de Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Chenevières, Flin, Moyen et Vitrimont,

La commission d'enquête apporte les réponses aux trois observations formulées dans ce courrier :

Observation n° 1 :

Il ne comporte aucune précision sur la date et les modalités de remise du procès-verbal de synthèse des observations et du mémoire en réponse à ces observations

Réponse de la Commission :

Le procès-verbal a été remis en mains propres à Monsieur le Président de la CCTLB le 04 Mars 2020. Il l'a signé en présence de la commission d'enquête pour valoir « accusé de réception ». (cf page 29 du PV joint en annexe n° 5 du rapport d'enquête).

Le mémoire en réponse, daté du 11 mars 2020 a été remis en mains propres le 12 Mars 2020 à M. le Président de la commission d'enquête. (cf, en annexe, la lettre d'accompagnement du président de la CCTLB.)

Observation n°2 :

Les annexes ne comportent pas le mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse des observations.

Réponse de la Commission :

Le mémoire en réponse constitue l'ossature des pages 37 à 140 du rapport. Cela permet de jumeler, pour une facilité de lecture, les réponses du porteur de projet et de la commission d'enquête, laquelle n'a pas jugé nécessaire d'alourdir le dossier de 82 pages, c'est le poids du mémoire en réponse, pour redonner des informations déjà retranscrites, mot pour mot, dans le rapport, étant précisé que cette méthode de travail figure dans d'autres rapports d'enquête.

Observation n°3 :

En pièce jointe le mail de M. CHRISTOPHE parvenu au Tribunal Administratif estimant que le sens de l'observation qu'il a faite au cours de l'enquête publique a été gravement déformée.

Réponse de la Commission :

L'erreur de numéro de la parcelle de M. CHRISTOPHE est une erreur matérielle de retranscription qui ne déforme pas les réponses formulées.

Comme indiqué dans un deuxième mail adressé au tribunal, M. CHRISTOPHE précise qu'il a présenté ses observations à Mme COLLIN lors de sa permanence du 15 février à Merviller. Cet entretien s'est fait avec les plans cadastraux en main, donc sans risque d'erreur.

De la même façon, les réponses données par la CCTLB et par la commission d'enquête ont été préparées en ayant en main l'intervention écrite de M. CHRISTOPHE ainsi que les plans cadastraux. Il n'y a ainsi aucune ambiguïté sur le sens des réponses données à l'intervenant.

Fait le 30 Mars 2020,

La commission d'enquête :

M. Paul BESSEYRIAS

Président



M. Jacques BORDAT

Membre



Mme Natacha COLLIN

Membre



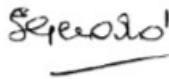
M. Jean Patrick ERARD

Membre



Mme Suzanne GERARD

Membre



Lettre du président de la CCTLB accompagnant le mémoire en réponse :

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Lunéville, le 11 mars 2020

Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR

Monsieur Paul BESSEYRIAS
Président de la Commission d'Enquête
Publique
351 rue de Virine
88270 BOUXIERES-AUX-BOIS

OBJET : Mémoire en réponse - Enquête Publique unique PLUi-H, périmètres délimités des abords des monuments historiques et abrogation des cartes communales

REFER : GSC/AT/MV/MK SD 2020-00529

Affaire suivie par Marie VAXELAIRE - ☎ 03 83 74 05 00 - ✉ mvaxelaire@delunevilleabaccarat.fr

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre procès-verbal en date du 4 mars 2020 concernant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), à l'abrogation des Cartes Communales de Flin, Hablainville, Pettonville, Thiébauménil et Vathiménil, et les Périmètres Délimités des Abords des Monuments historiques de Baccarat, Deneuvre, Bertrichamps, Chenevières, Flin, Moyen et Vitrimont.

En réponse, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, Maître d'ouvrage de la procédure du PLUi-H et de l'abrogation des cartes communales, en accord avec ses 43 communes, vous apporte dans le mémoire en réponse annexé à ce courrier, les éléments aux observations posées par les administrés et les personnes publiques associées.

Vous trouverez également, en pièce jointe, les réponses apportées par l'UDAP de Meurthe-et-Moselle sur les périmètres délimités des abords des Monuments historiques de Baccarat, Deneuvre, Bertrichamps, Chenevières, Flin, Moyen et Vitrimont.

M. Jacques DEWAELE et moi-même restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

En vous remerciant pour votre investissement et l'intérêt que vous avez porté à notre territoire sur cette procédure, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Pièce jointe :

. Mémoire en réponse à la Commission d'enquête publique

Copie :

. Mmes et MM. les Commissaires enquêteurs

. M. DEWAELE, Maire de Chanteheux, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat

. Agence SCALEN,

. Cabinet Biotope,

. Cabinet Olszak

. UDAP 54

Recevez l'info communautaire en vous inscrivant sur www.delunevilleabaccarat.fr

11 Avenue de la Libération • BP 80047 • 54300 Lunéville • Tél. 03 83 74 05 00 • Fax. 03 83 74 16 27.